

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'AUTORISATION DU PROJET  
LECTURE À DISTANCE - PHASES 2 ET 3

DOSSIER : R-3863-2013

RÉGISSEURS : Mme LOUISE PELLETIER, présidente

AUDIENCE DU 10 AVRIL 2014

VOLUME 2

JEAN LAROSE  
Sténographe officiel

Régie de l'énergie  
DOSSIER: R-3854-2013 PHASE 2  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE  
par UC  
Date: 18 JUILLET 2014  
Pièces n°: NON COTÉE

sont les réponses à la demande de renseignements  
numéro 1 de la Régie. Alors, à la page 11 de cette  
pièce, c'est HQD-2, Document 1 pour ceux qui...  
LA PRÉSIDENTE :  
Oui, ceux qui préfèrent, dont je suis. C'est plus  
facile.  
Me HÉLÈNE SICARD :  
Non, mais dites-le-moi, parce que je vais  
fonctionner avec HQD-2 à ce moment-là.  
LA PRÉSIDENTE :  
Oui, j'apprécierais.  
Me HÉLÈNE SICARD :  
Alors HQD-2, Document 1.  
LA PRÉSIDENTE :  
Merci.  
Me HÉLÈNE SICARD :  
[4] À la page 11. Alors au petit... La Régie vous  
cite en préambule au petit paragraphe iv en lettres  
romaines, elle nous dit :  
En ce qui concerne les réseaux  
autonomes, le tableau 2 montre que les  
ventes de 387 GWh génèrent 31,6 M\$ de  
revenus, mais exigent un revenu requis  
de 233,9 M\$, ce qui entraîne des  
pertes de 202,3 M\$ pour 2014 avec

tarifs présentement en vigueur.  
La Régie, évidemment, tirait ces données non pas du  
présent dossier mais du dossier 3854. Là, je n'ai  
pas le HQD. C'était la pièce 8-0012 page 7 de 3854.  
Ensuite, votre réponse 3.2 à la question de la  
Régie qui était : Veuillez élaborer sur les gains  
d'efficacité que le projet LAD peut apporter dans  
les réseaux autonomes, vous répondez :  
Concernant le processus relever, seuls  
deux postes abolis étaient rattachés  
aux îles-de-la-Madeleine. En ce qui a  
trait aux compteurs situés dans les  
réseaux autonomes ailleurs qu'aux  
îles-de-la-Madeleine, ils sont lus par  
du personnel autre que des releveurs,  
qui oeuvrent déjà dans ces  
territoires, et les gains d'efficacité  
résultant de l'abolition de ces  
charges de travail ne sont pas  
intégrés aux gains prévus dans le  
projet LAD, car non importants.  
Est-ce qu'UC se trompe si elle assume que les gains  
qui existent dans le reste du projet, entre autres  
les emplois qui disparaissent n'existent pas pour  
les réseaux autonomes? C'est ce que je comprends de 25

la réponse. Est-ce qu'on se trompe?  
(9 h 5)  
M. RENAUD GRAVELINE :  
Si je comprends bien la question, Madame la  
Présidente, il y a quand même des gains qui sont,  
qui ne sont pas spécifiques aux réseaux autonomes,  
dans le sens où toute l'infrastructure qui est en  
place aujourd'hui pour supporter les systèmes qui  
sont en place aujourd'hui, pour supporter le  
système de relève de compteurs qu'on a aujourd'hui,  
ce système-là, oui, il y en a une partie qui est  
attribuable au fait des réseaux autonomes.  
Ce que je veux dire par là, c'est que si  
jamais on enlevait, on laissait deux, le mode de  
relève de compteurs dans les réseaux autonomes,  
bien, on aurait toute une infrastructure à  
maintenir juste pour les réseaux autonomes en  
termes de mode de relève de compteurs. Donc, oui,  
il y a une partie de ces gains-là qui est  
attribuable aux réseaux autonomes mais en termes de  
releveurs, ce qu'on veut dire, c'est que ce sont  
des gens, étant donné que c'est un petit  
territoire, ce sont des gens qui font plusieurs  
emplois en même temps, plusieurs tâches en même  
temps, dont la relève de compteurs. Donc la relève

de compteurs compte justement pour une infime  
partie de leur travail, donc le fait de ne plus  
faire la relève de compteurs n'enlève pas  
l'entièreté de leur travail.  
Q. [5] Mais alors, mais c'est... là vous m'amenez sur  
quelque chose que vous n'avez pas élaboré dans  
votre réponse. Ces autres tâches que vous décrivez,  
là, qui appartiennent au projet entier et qui vont  
disparaître, si elles demeuraient pour les réseaux  
autonomes seulement, ça représente quoi?  
R. Je n'ai pas dit que les autres tâches  
disparaissent, parce que les autres tâches, ça  
peut être des tâches de mesurage, exemple  
remplacement d'un compteur ou l'échantillonnage,  
l'étalonnage. Donc, les autres tâches ne  
disparaissent pas, c'est ce qui fait que les postes  
disparaissent. Donc, pour ces personnes-là, il y a  
peut-être dix pour cent (10 %), puis là je lance un  
chiffre approximatif, là, il y a peut-être dix pour  
cent (10 %) de leurs tâches qui est composé de la  
relève de compteurs. Donc, le fait de ne plus faire  
de la relève de compteurs à pied d'oeuvre ne fait  
pas en sorte que ces autres tâches n'existent plus.  
Q. [6] O.K. Donc, ces gens-là conservent leur emploi  
dans les réseaux autonomes. Mais moi, j'ai cru